CFPSR AUTO-ECOLE
DE VILLABE & SOISY

Moyens de paiement

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque
- Espèces
- Virement

Attention nous n'acceptons pas les règlements par cartes bancaires

Financements particuliers :

- **Le permis citoyen**, symbole d'engagement entre les jeunes et leur ville, c'est une aide financière que certaines municipalités mettent en place (comme Villabé par exemple). Rapprochez-vous de votre mairie pour vérifier les modalités et le montant.

- **Chèque permis de conduire de la région Ile-de-France**, notre établissement est partenaire de cette opération pour les permis de conduire de la catégorie B, sous réserve d'éligibilité (montant maximum de l'aide 1.300 euros). Démarches à faire sur mesdemarches.iledefrance.fr

- **Compte personnel de Formation (CPF)** notre établissement sera sous peu habilité à permettre le financement via votre compte personnel de formation. Des démarches d'enregistrement sont à réaliser de votre côté. Nous consulter pour la date de mise en oeuvre.

- **Aide au financement du permis de conduire** depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire de la catégorie B uniquement à concurrence d'un montant de 500 euros. Aide au financement du permis B

Concernant le financement du permis de conduire : on entend beaucoup de choses dans les médias, mais il s'agit de propositions politiques et tout n'est pas encore voté. Consulter les règles d'éligibilité directement sur les sites institutionnels et non auprès de gens mal renseignés.

SARL au capital de 5000 € - N° SIRET 49933143700024 - N° Agrément Villabé : E0709107670 et Soisy/Seine : E0709107650 - N° déclaration activité 11910947591